

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

[ville.montreal.qc.ca/plateau](http://ville.montreal.qc.ca/plateau)

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2013-12 et 2013-15

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2013-12 - *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1);*
- Règlement 2013-15 - *Règlement modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 2 décembre 2013.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 5 décembre 2013

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>c</sup> Claude Groulx